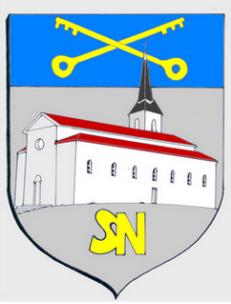


BULLETIN MUNICIPAL N°61



Le Mot du Maire

Comme vous avez pu le voir, l'auberge est à nouveau ouverte et c'est une grande joie pour le conseil municipal de voir revivre cet espace tenu par des personnes chaleureuses, chacun a déjà pu y prendre l'apéritif ou un repas.

Au niveau de l'école maternelle et primaire de Serre Nerpoul, tout va bien de notre côté et les effectifs sont stables avec pour la rentrée : 20 maternelles + 3 tous petits à venir, 21 cours élémentaires, 19 cours moyens soit un total de 63 élèves sur le regroupement. Nous retrouverons Virginie Lavastre en tant que directrice à la rentrée, mais Laurie Balme n'a pas pu conserver son poste, nous la remercions de son investissement et de sa gentillesse pour sa classe.

Le samedi 15 juin, un orage de grêle extrêmement violent accompagné de mini tornades s'est abattu sur notre commune, avec des grêlons de la taille de balle de tennis endommageant les toits, les vergers noyers, les prairies, mettant au sol certains noyers. Nous avons immédiatement lancé auprès des services de l'état une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle mais les critères retenus ne sont pas ceux auxquels nous avons eu affaire hormis le vent violent. Cependant, la DDT recense actuellement les dommages afin de pouvoir faire reconnaître les calamités agricoles. Après leur passage, il devrait y avoir des dossiers à remplir pour les agriculteurs prochainement.

Les subventions tant attendues arrivent enfin et nous permettent de retrouver l'équilibre.

Comme chaque année, la voirie sera suivie sur les parties les plus nécessaires par l'entreprise Vicat.

Nous avons reçu en juin un projet de loi simplifié des mesures que le gouvernement prévoit dans l'acte II. Grosso modo, les mesures annoncées sont : aucune fermeture d'école ou d'hôpital sans l'accord des maires ; installation d'une maison France Services par canton ; réorganisation des services de l'état, autour du préfet dans une logique de subsidiarité et de déconcentration.

Le jour même en écoutant la radio j'entends que des classes environ 400 sont supprimées, cherchez l'erreur !

Vous remarquerez que la réorganisation du réseau des finances publiques est sublime : impôts fonciers transférés à Grenoble, impôts des entreprises à Grenoble, impôts des particuliers à Voiron. Cette réorganisation va impliquer une augmentation du trafic sur Grenoble, idem pour Voiron avec ce que cela implique au niveau circulation, pollution, engorgement de ces villes et stress pour ceux qui ont des démarches à faire. (Arrive à comprendre qui peut !)

Je vous souhaite un bel été

Alain ROUSSET

Vœux de la Municipalité du 12 Janvier 2019

Discours du Maire en présence des élus des communes voisines



L'assistance attentive



Les bébés de l'année à l'honneur
Gaspard Matraire
Chloé Roussenque
Jessy Rozier



Le président du Foyer
Rural Florent
Rostaing expose les
événements à venir



Compte Administratif Commune 2018



Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	86.419	78.612,62
012	Charges de personnel	134.570,00	128.883,81
014	Atténuation de produits	10.104	5.815
65	Charges de gestion courante	34.925	33.436,75
	Total des dépenses de gestion courante	266.018,	246.748,18
66	Charges financières	2931	2930,96
67	Charges exceptionnelles		
022	Dépenses imprévues	2000	
	Total dépenses réelles	270.949,00	249.679,14
023	Virement à la sec°investissement	67.734	0
042	Op. ordre entre sections		
	Total opérations d'ordre	67.734	0
	TOTAL de la section dépenses de fonctionnement	338.683	249.679,14

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
013	Atténuation de charges	0	28
70	Produits des services	11.505	12.425,75
73	Impôts et taxes	96.621	105.534
74	Dotations et participations	148.279	146.391,74
75	Autres produits gestion courante	26.880	26.176,72
	Total des recettes gestion courante	283.285	291.096,21
76	Produits financiers	3	2.73
77	Produits exceptionnels		
	Total recettes réelles fonctionnement	283.288	291.098,94
042	Opérations d'ordre		
043	Opération ordre intérieur section		
	Total des recettes d'ordre		
	Total de la section recettes de fonctionnement	283.288	291.098,94
	Pour information excédent de fonctionnement reporté	55.394,51	

Section Investissement Dépenses

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	19.420		
21	Immobilisations corporelles	105.364	68.572,44	36.001
23	Immobilisations en cours			
	Total dépenses d'équipement	124.784	68.572,44	
16	Remboursement d'emprunts	18.393	17.192,16	
020	Dépenses imprévues	2.000	0	
	Total dépenses financières	20.393	17.192,16	
	Total des dépenses réelles d'investissement	145.177	85.764,60	
	Pour info D001 Solde négatif investissement	12.264,44		

Section Investissement Recettes

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser
13	Subventions d'équipement	55.023	2.869	52.154
	Total recettes équipement	55.023	2.869	52.154
10	Dotations FCTVA	22.420	18.741,64	
1068	Affectation résultat	12.265	12.264,44	
165	Dépôts et cautionnement			
	Total recettes financières	34.685	31.006,08	
	Total des recettes réelles d'investissement	89.708	33.875,08	
021	Virement sect. fonctionnement	67.734	0	
040	Op. d'ordre entre sections	157.442	33.875,08	
	Total			

Affectation du résultat du budget communal 2018 :

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : + 96.814 € 31

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- A) Résultat de l'exercice : + 41.419€ 80
- B) Résultat antérieur reporté : 55.394 € 51
- C) Résultat à affecter : + 96.814 € 31
- D) Solde d'exécution d'investissement : - 64.153 € 96

Solde des restes à réaliser : + 16.153 €

- 1) Affectation en réserves R 1068 = + 48.000 € 96
- 2) Report en fonctionnement R002 : + 48.813 € 35

Compte Administratif du service Auberge 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de : - 83 € 86

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat comme suit :

- Résultat de l'exercice : -83 € 86
- Résultats antérieurs de l'exercice : - 1990 € 62
- Résultat à affecter : - 83 € 86
- Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 1.755 € 71
- Besoin de financement : - 1.755 € 71
- Affectation en réserves : 0
- Déficit reporté : - 83 € 86

Exécution du budget 2018 Compte Administratif Résultat cumulé

	Dépenses	Recettes	Solde exécution
Section exploitation	16.271€ 80	16.187 € 94	- 83 € 86
Section investissement	10.468 € 99	8.713 € 28	-1.755 € 71
Total	26.740 € 79	24.901 € 22	- 1.839 € 57

APPROBATION COMPTES DE GESTION COMMUNE ET SERVICE AUBERGE

Les comptes de gestion 2018 du budget principal et de l'auberge sont présentés au Conseil Municipal. Les sommes arrêtées étant en conformité avec celles de la Trésorerie de Vinay, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents ces deux comptes de gestion et autorise le maire à les signer

Le Conseil municipal a, lors du conseil municipal du 25 Mars 2019, validé les comptes administratifs de la commune. Les comptes communaux sont composés de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Les comptes administratifs sont un état réel des dépenses et recettes de l'année écoulée.

Budget du service auberge 2019

Section exploitation dépenses

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	8.140 €
65	Charges de gestion courante	5.920 €
66	Charges financières	434 €
022	Dépenses imprévues	1.000 €
	Total dépenses réelles fonctionnement	15.494 €
023	Virement à section investissement	3.681 €
042	Opérations d'ordre entre sections	7.120 €
	Total des dépenses d'ordre	10.801 €
D 002	Résultat reporté	84 €
	Total dépenses d'exploitation	26.379 €

Recettes section d'exploitation

Chapitre	Libellé	Vote
70	Ventes produits	2.500 €
75	Autres produits gestion courante	6.715 €
	Total recettes gestion des services	9.215 €
77	Recettes exceptionnelles	13.000 €
	Total des recettes réelles exploitation	22.215 €
042	Opérations d'ordre entre sections	4.164 €
R002	Résultat reporté 2018	0
	Total des recettes d'exploitation cumulées	26.379 €

Vote du taux des taxes 2019

Le conseil municipal décide le maintien des taux des taxes sans augmentation

	Taux moyens		
	National	Commune	départemental
Taxe habitation	24,54	10,41	21,33
Taxe foncière (bâti)	21,19	19,06	28,47
Taxe foncière (non bâti)	49,67	47,83	60,98

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre	Libellé	Propositions	Vote
011	Charges à caractère général	110.272 €	110.272 €
012	Charges de personnel	135.345 €	135.345 €
014	Atténuation de produits	6.246 €	6.246 €
65	Autres charges de gestion courante	28.747 €	28.747 €
	Total dépenses de gestion courante	280.610 €	280.610 €
66	Charges financières	2.500 €	2.500 €
022	Dépenses imprévues	2.000 €	2.000 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	285.110 €	285.110 €
023	Virement à la section investissement	52.658	52.658 €
	Total	337.768 €	337.768 €

Section de fonctionnement Recettes

Chapitre	Libellé	Propositions	Vote
013	Atténuations de charges	1.100 €	1.100 €
70	Produits des services	12.000 €	12.000 €
73	Impôts et taxes	107.700 €	107.700 €
74	Dotations et participations	138.703 €	138.703 €
	Total des recettes de gestion courante	288.951 €	288.951 €
76	Produits financiers	3 €	3 €
	Total des recettes réelles	288.954 €	288.954 €
R002	Résultat reporté	48.814 €	48.814 €
	Total des recettes cumulées	337.768 €	337.768 €

Section d'investissement dépenses

Chapitre	Libellé	Propositions	Vote
20	Immobilisations incorporelles	9.420 €	9.420 €
21	Immobilisations corporelles	28.200 €	28.200 €
16	Remboursement d'emprunts	18.822 €	18.822 €
D001	Solde d'exécution négatif	64.154 €	64.154 €
	Total dépenses d'investissement	158.597 €	158.597 €

Section d'investissement recettes

Chapitre	libellé	Restes à réaliser	Propositions	Vote
13	Subventions d'investissement	52.154 €		52.154 €
10	Dotations fds divers réserve		4.584 €	4.584 €
1068	Affectation de résultat		48.001 €	48.001 €
165	Dépôts et cautionnement		1.200 €	1.200 €
	Total des recettes financières		53.785 €	53.785 €
021	Virement de la section fonctionnement		52.658 €	52.658 €
	Total des recettes d'investissement		158.597 €	158.597 €

Les délibérations du semestre

Séance du 28 janvier 2019 :

Délibération pour la convention de participation avec la commune de Saint Marcellin pour le centre médico scolaire
 Délibération pour validation et signature du bail commercial avec Mme Gsouma Mounira
 Délibération autorisation de signature pour la convention de licence IV avec Mme Gsouma Mounira
 Délibération autorisant la vente du mobilier des locaux de l'auberge à Mma Gsouma Mounira
 Délibération validation des honoraires de Maître Cécile Maggiulli pour le bail commercial de l'auberge
 Délibération pour les subventions aux associations 2019

Séance du 25 mars 2019 :

Délibération approuvant le compte de gestion budget commune 2018
 Délibération approuvant le compte de gestion budget auberge 2018
 Délibération concernant les comptes administratifs commune et auberge 2018
 Délibération portant sur l'affectation du résultat de la commune 2018
 Délibération portant sur l'affectation de résultat du budget auberge 2018
 Délibération donnant mandat au CDG 38 afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur
 Délibération pour convention de partenariat avec Voisins vigilants
 Délibération subventions aux associations 2019 modifiée
 Délibération approuvant du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (RPQS)
 Délibération portant sur les indemnités des élus 2019
 Délibération portant sur le taux des taxes communales 2019

Séance du 02 Juillet 2019 :

Délibération portant sur l'admission en non valeur de recettes de 2006 sur proposition du receveur municipal
 Délibération de décision modificative N°1 de virement de crédit pour les admissions en non valeur
 Délibération portant sur la validation du tracé PDIPR
 Délibération portant sur les indemnités de fonction du receveur municipal
 Délibération portant sur le renouvellement de la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes
 Délibération pour la convention de raps avec la SAS TITION rentrée septembre 2019
 Délibération vœu du conseil municipal concernant le projet du futur réseau des finances publiques

Ouverture de l'auberge Les Tilleuls

Après plusieurs mois de recherches, de candidatures diverses et variées parfois farfelues, c'est finalement Mme GOUSMA Mounira qui a signé le bail commercial avec la commune, accompagnée de M. Nouasria Moncef, chef cuisinier depuis 40 ans, venu du Sud de la France qui vous fera découvrir ses spécialités Terre et Mer.

Il vous est proposé les formules petit déjeuner, plat du jour, salon de thé, point chaud, épicerie de 1ère nécessité et un espace bibliothèque. Ouvert tous les jours.



Repas des anciens



L'accueil aux jeunes aînés



Le petit mot du chef Titon



délicieuse journée



La remise des roses aux dames

Une

Commémoration
du
8 MAI 1945



Les courageux du 08 mai 2019



Résultats des élections du 26 mai 2019

Inscrits : **246**

Abstentions : **51 %**

Votants : **120**

Blancs : **7**

Nuls : **7**

Exprimés **106**

Mme Aubry Manon 4 voix

Mme Loiseau Nathalie 27 voix

M. Bourg Dominique 2 voix

M. Lagarde Jean-Christophe 1 voix

M. Glucksmann Raphaël 4 voix

M. Dupont-Aignan 3 voix

Mme Arthaud Nathalie 2 voix

M Brossat Ian 5 voix

M. Asselineau François 1 voix

M. Hamon Benoît 3 voix

M. Bardella Jordan 26 voix

M. Lalanne Francis 1 voix

M. Bellamy François-Xavier 18 voix

M. Jadot Yannick 9 voix

Les autres listes : 0 voix

IMPORTANT



Procédure pour les inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur la liste électorale d'une commune n'est pas automatique, c'est une démarche volontaire. Lorsque vous arrivez dans une commune, il vous appartient de passer en mairie pour faire la démarche soit de faire vous-même la démarche en ligne sur le site dédié par l'Insee, le site Elire et la commune sont reliés. Quand vous faites votre démarche d'inscription, il vous sera demandé si vous êtes inscrit ailleurs et la radiation sera automatique.

Les conditions pour pouvoir s'inscrire sont :

- avoir son **domicile réel** dans la commune ou y habiter depuis six mois au moins
- justifier d'une inscription de 5 ans sans interruption - mais pas obligatoirement au titre de la même imposition - au rôle d'une des **contributions directes locales** : taxe d'habitation, taxes foncières, taxe professionnelle. L'inscription au rôle des contributions doit être personnelle. À ce titre, tout électeur ou toute électrice peut être inscrit sur la même liste que son conjoint.
- être assujéti à une **résidence obligatoire** dans la commune en qualité de fonctionnaire public (dans ce cas, le délai de 6 mois n'est pas exigé et il suffit simplement de justifier d'une résidence effective).

à l'exception des enfants toujours domiciliés dans la commune à 18 ans et où ils ont été inscrits au titre du recensement militaire.



Délai de validité des cartes d'identité :

Depuis le 1er janvier 2014, la **durée de validité des cartes** nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les **cartes** délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la **carte**.

Attention de vérifier avant votre départ dans un pays étranger que celui-ci accepte cette modification, à ce jour, la Belgique, la Lituanie, la Norvège n'acceptent pas le report de validité.

Permis de construire :

Champon Joris – maison individuelle -

Gagelin Thomas – bâtiment élevage bovins et stockage- 18 09 2018

Rostaing Yves – Extension Hangar agricole – 14 03 2019

SCI Nerpol L'Osier – en cours

Gagelin Thomas- permis modificatif pose de panneaux photovoltaïques – 06 05 2019

LEGON Roland – abri de piscine – en cours

SCI Nerpol L'Osier permis de construire reconstruction d'une cuisine, buanderie et agrandissement des parties privées – en cours

Déclaration préalable :

Détroyat Claude – pose panneaux photovoltaïques – Annulé

Martin Jacky – piscine – arrêté du 07 05 2019

Ciclet-Richard Sandrine – pose panneaux photovoltaïques – arrêté 15 05 2019

Roussenne Alain- pose de photovoltaïques – arrêté du 19 05 2019

Franco Didier – pose panneaux photo voltaïques- arrêté du 25 Juin 2019

Restauration scolaire :

La mairie vous informe que dès la rentrée de septembre 2019 la restauration scolaire sera assurée par l'auberge les Tilleuls avec laquelle la commune a passé une convention. Les repas seront toujours servis à la salle des fêtes dans l'espace cantine. Pour les absences, le règlement acutel reste en vigueur.

La commune remercie David Cécillon pour toutes ses années de bons et loyaux services au sein de la cantine scolaire.

A propos des compteurs LINKY :

La mairie a reçu de nombreux courriers des administrés lui signifiant leur opposition à l'installation des nouveaux compteurs communicants LINKY. Par conséquent, le maire l'a inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 01 juillet dernier, qui a du être reporté au 02 juillet en raison de l'orage privant la mairie d'électricité) pour en discuter.

Un long échange a eu lieu, avec les uns des arguments Pour et les autres des arguments Contre.

Il ressort qu'à ce jour, une partie du conseil municipal présent ne souhaite pas prendre de délibération allant dans le sens d'une obligation de pose ou à contrario d'une refus général de ce compteur.

Le conseil municipal a donc décidé de **laisser le libre choix à ses administrés** de l'installer ou non, considérant que les compteurs sont la propriété de la commune même mis à disposition du SEDI. Les administrés qui ne le veulent pas sont invités à suivre les procédures en indiquant à Enedis leur refus.

Très Haut Débit Fibre par le Département :

Un premier réseau venant de Chasselay par la route des Bavornes est à l'étude actuellement pouvant se servir des fourreaux existants dans la voirie et se rendant ultérieurement vers Quincieu. A suivre...

Etat Civil :

Naissances :



Siméon Franck Guironnet le 26 mai 2019

Mariage : Néant

Décés :



Allibe Roger le 27 Juin 2019

FOYER RURAL

Le foyer rural de Serre Nerpol a pour objectif de maintenir un lien convivial entre les habitants de notre village, en créant des animations tout au long de l'année.

Pour ce faire nous avons organisé depuis le début 2019 plusieurs moments festifs.

Au mois de février a eu lieu la soirée moules frites qui a réuni 102 personnes dans une ambiance musicale et conviviale.

Le 12 mai place au traditionnel marché de printemps avec la vente de pains et de pognes, le tout cuit dans le four à bois communal.

Des exposants étaient aussi là pour vous proposer, miel, fromages et artisanats.

Cette année nous avons voulu innover en vendant nous-même des plants de légumes et de fleurs. Nous avons fait le choix de proposer des prix très attractifs et de nombreux produits pour que chacun puisse se faire plaisir.

Nous espérons que vous profiterez en abondance des fruits et légumes de vos plantations.

Nous comptons renouveler cette vente de plants au printemps prochain en améliorant encore notre offre.

Les feux de la Saint Jean ont été l'occasion de se retrouver autour d'un repas jambon braisé et gratin dauphinois. 124 repas ont été servis et visiblement très appréciés.



Toutes les générations étaient réunies pour admirer le feu d'artifice au son de la sono.

L'embrasement du feu de la Saint Jean a été magnifié par la sculpture éphémère d'une chouette.





Sculpture réalisée par notre artiste à la tronçonneuse : Gérard.

Le moment est venu de remercier tous ceux qui ont permis la réussite de ces animations :

_ les membres du foyer pour leur implication et leur bonne humeur !

Une mention spéciale pour Lilian qui a cuisiné le savoureux repas de la Saint Jean.

_ toutes les personnes qui ont prêté du matériel, du temps de travail et les locaux !

_ vous tous qui êtes venus si nombreux !

Nous vous souhaitons un très bel été et comptons vous retrouver pour les prochaines animations de Serre Nerpol.

N'hésitez pas à nous rejoindre au foyer !

Repas des conscrits

Une magnifique journée pour les conscrits de Serre Nerpol à l'auberge les Tilleuls le 21 Juin 2019



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre ami Roger, son implication dans la vie communale en tant que délégué du préfet pour la commission de révision de la liste électorale pendant de nombreuses années où il a rempli son rôle avec sincérité et sérieux. Nous nous associons à la peine de Marie-Cécile et ses enfants.

Au temps des Dauphins 2019
**17^{ème} Foire aux Plantes de Guérison
et Métiers Médiévaux**
Beauvoir-en-Royans
Dimanche 21 juillet
09h à 18h

Marché aux Herbes médicinales et de bien-être.
deux médiévaux pour petits & grands
Conférences
Tournoi de Chevalerie
Campement
Deambulations musicales
Restauration

Entrée libre

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE SERRE NERPOL

Lundi 17 juin 2019 les deux classes de l'école de Serre-Nerpol, avec la classe de Chasselay, se sont rendues à Saint-Peray au Festival de l'Enfance organisé par Zinzoline, grâce au financement de cette sortie par le Sou des Ecoles de Chasselay/Serre-Nerpol.

Au cours de cette journée les élèves ont pu participer à trois spectacles (jonglerie, acrobates, clown, cirque, chants et musiques...) et ils ont pu être actifs dans un atelier soit théâtre, soit danse, soit cirque....



Tous les élèves ont passé une excellente journée, remplie d'étoiles et de rires.



Le mardi 25 juin 2019, les élèves des deux classes ont participé à la matinée Olympique, en lien avec la Semaine Olympique organisée en février dans l'école et également en lien avec la Labélisation Génération 2024, pour les JO de Paris en 2024.

Lors de cette matinée, les enfants ont pu faire par équipe mélangeant les élèves de maternelle et les élèves de cycle 2 et 3, des petits matchs de compétition (base-ball, hockey sur gazon) et des défis (écrire Paris 2024 avec 2024 bâtons de glace par exemple).

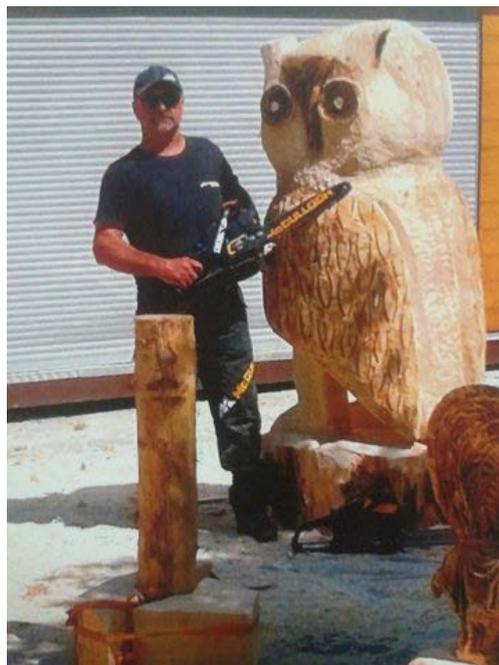
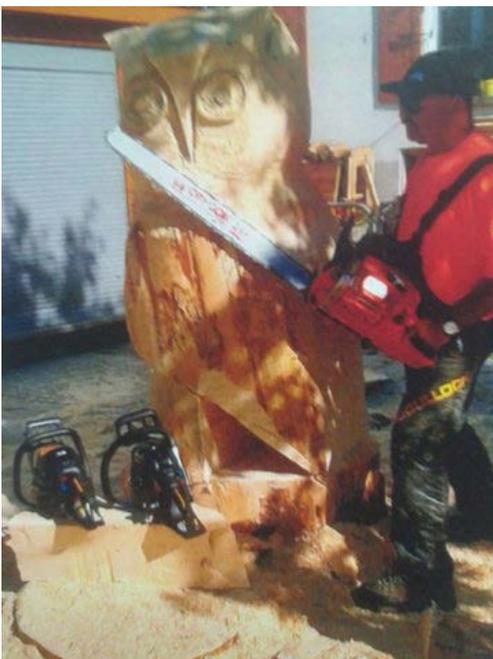


Championnat de France 2019

Gérard Cotte

**A participé au championnat De France à Bourg
d'Oisans**

**Il n'a pas eu de chance cette année malgré une
magnifique chouette**



ECOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH

Silence... On répète !

Qu'est-ce que faire du théâtre? Pourquoi en faire?

Oui, vous ne savez peut-être pas ce que c'est que faire du théâtre à l'Ecole saint Joseph... Et pourtant, cela fait partie du programme scolaire de l'école.

Faire du théâtre, ce n'est pas seulement jouer un rôle, un personnage tragique ou comique dans le but de procurer un plaisir à nos parents et à tous ceux qui sont présents dans la grande salle... Pour nous-mêmes, aussi, c'est un grand plaisir ! Mais faire du théâtre, c'est aussi faire passer le temps d'une manière agréable et instructive pour les spectateurs. Et c'est à cela qu'on s'entraîne pendant un mois !!

Le grand succès du théâtre ne réside pas tout entier dans la mémoire, mais aussi dans la mimique, l'art de captiver, d'émouvoir, de tenir en suspens, tout un public. Tout le plaisir réciproque est là : pour nous, sentir que nous sommes cette « puissance » qui se joue à son gré de tant d'intelligences suspendues à nos lèvres, de les voir rire, angosser ou pleurer selon notre jeu de scène, et aussi de leur transmettre la pensée, les actes héroïques, l'idéal de la pièce.

Mais avez-vous déjà songé à nos répétitions ? Ce n'est pas toujours très simple et, en général, les grands éclats de rires ne sont pas rares. Car que diriez-vous en voyant une "morte" éternuer ? Une autre fois, au moment le plus tragique, toutes les lattes du lit cèdent sous le poids de la "victime", "l'assassin" est tellement étonné qu'il suspend son geste criminel... Le "diable" qui se trémoussait sauta et finit par passer à travers le plancher : "Eve" échappa cette fois-là à la tentation ! Enfin, un pauvre "mourant" sur son lit pliant qui se mit à ... plier ! Heureusement, il n'a pas été pris en sandwich, sa "femme" a vite réagi. Un autre jour, le printemps s'exclame : « Je lance des prairies à toutes les pâquerettes » ! Cette erreur, l'actrice la renouvela le jour même...

Ce n'est pas tout ; connaître son rôle, c'est très bien, mais cela n'empêche pas les lapsus. Ainsi "Sainte Agnès" s'exclama un jour, au lieu de proposer à sa jeune compagne un tour en litière :

- "Cécilia, veux-tu faire avec moi un tour en *civière*?" Et la petite de répondre: - "Oh ! Oui!"...

Et avez-vous songé aussi aux déguisements et aux décors ?

L'année dernière, les petites bretonnes ont aidé à confectionner leurs costumes ; avec Mlle Yolaine, elles ont participé à la confection des tabliers... Les Sœurs ont fabriqué, à l'aide de carton, la coiffure de Mardochée ; à l'aide d'un bonnet et d'un tissu, le turban d'Aman... Une autre fois, une élève s'est étendue sur la table afin que l'on prenne ses mesures pour confectionner ses habits d'évêque Cauchon pour la pièce de Ste Jeanne d'Arc.

Une année, les Premières ont peint le décor du fond en le pendant dans le couloir des classes... C'est cela, l'envers du décor... ! Quand faisons-nous tout cela ? Dès que nous avons un moment libre, aux récréations ou pendant certaines répétitions...

Quant aux grandes Répétitions Générales, c'est une autre histoire ! Il arrive souvent que, si la répétition générale est manquée, le jour J est réussi, ou... inversement!

Sophie (14 ans), Clara (15 ans), Marie-Victoire (15 ans), Philomène (11 ans), Estelle-Marie (10 ans)

L'AVIATION



Le jeudi 14 mars, Mme Roux nous a parlé de son métier de pilote d'avion. Son exposé, très intéressant, nous a donné l'envie de voler ! Voici les qualités requises pour devenir un bon pilote :

La maîtrise de l'anglais est indispensable. En revanche, contrairement à ce que beaucoup pensent, on peut très bien être pilote de ligne sans avoir une vue parfaite : un examen oculaire est effectué lors du test d'entrée, mais rien n'empêche de porter des lentilles ou des lunettes.

Le pilote de ligne doit faire preuve de sang-froid afin de réagir efficacement en cas de danger. Il doit aussi être capable d'assumer les lourdes responsabilités qui reposent sur ses épaules : il a en effet autorité en matière de gestion technique du vol. Même si les accidents sont rares, les aléas lors d'un vol sont nombreux : brouillard, espace aérien encombré, piste verglacée... Le pilote de ligne n'a pas droit à la faille, aussi il doit être en excellente forme physique, avoir un bon équilibre nerveux. Il est donc astreint à des contrôles médicaux réguliers. En cas de faiblesse, on peut lui retirer sa licence. Par ailleurs, le travail de pilote peut être éprouvant physiquement, en raison des longs vols, des horaires décalés, qui obligent à voyager de nuit, et du décalage horaire. Enfin, piloter un avion est un travail d'équipe : il faut avoir un bon sens relationnel. C'est une profession exigeante physiquement, humainement et intellectuellement. Extraits du diaporama que nous avons pu visionner. Merci Mme Roux !

Classe de 5ème



Le Journal de Serre-Nerpol est édité par
la commune de Serre –Nerpol, Isère en 140 exemplaires
Directeur de Publication : Alain Rousset
Réalisé par : Michel Boutry, Thibaud Serrière,
Catherine Ageron, Evelyne Serrière
La partie associative et écoles par leurs représentants